

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.28.92

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : convention avec l'association solidarité alimentaire France (SAF).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 36 du 14 septembre 2018, le Département a octroyé à l'association nationale de développement des épicerie solidaires (ANDES) un financement d'un montant total de 28 000,00 € pour le chantier d'insertion "la banaste de Marianne" sur le site des Arnavaux à Marseille, dans le domaine de la récupération de fruits et légumes, du tri et de la vente aux associations d'aide alimentaire.

Après une période de redressement judiciaire et d'observation de 6 mois, le tribunal de commerce de Bobigny a prononcé par jugement du 24 janvier 2019 :

- la liquidation de l'association ANDES empêchée de poursuivre son activité en raison de graves difficultés financières survenues au 2ème semestre 2018 ;
- la reprise de ses activités par l'association groupe SOS solidaires avec :
 - faculté de substitution pour l'association solidarité alimentaire France (SAF), à compter du 1er janvier 2019 ;
 - transfert des 30 postes de travail permanents et de l'ensemble des CDD d'insertion dans le respect des dispositions de l'article L. 1224.2 du code du travail.

L'Etat, via le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) des Bouches-du-Rhône, a donné un avis favorable le 21 février 2019 à l'agrément de l'association SAF en tant que structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'association SAF est désormais habilitée à gérer le chantier d'insertion « la banaste de Marianne » depuis le 01/01/2019 jusqu'au 11/09/2019, date de fin initiale de la convention avec ANDES.

Il est proposé de conventionner avec l'association SAF pour le même projet détaillé dans le tableau annexé, et les mêmes objectifs portant sur 8 postes de tutorat de BRSA.

Le Département ayant déjà versé un acompte à l'association ANDES d'un montant de 14 000 €, ce rapport concerne le versement à l'association SAF du solde du financement prévu dans la convention initiale, soit un montant de 14 000,00 € selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL